



CGEC - SERVAL
& ASSOCIÉS

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2025**

Fonds de dotation AWQAF d'Indre et Loire

**Fonds de dotation
Siège social : place Georges Clémenceau
37300 Joue les Tours
SIREN : 878 551 860**

Campus AVISO, Bâtiment B, 15 rue Jean Jaurès, CS 20084, 92807 PUTEAUX CEDEX– Tel : 01.84.20.40.00

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS, ÎLE DE FRANCE ET À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES ET DU CENTRE
SA AU CAPITAL DE 223 531 € / RCS NANTERRE 722 016 706 / SIRET 722 016 706 00078 / CODE NAF 6920 Z / N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 69 722 016 706
WWW.SERVAL-ASSOCIES.EU



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux administrateurs du Fonds de dotation « **AWQAF d'Indre et Loire** ».

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration du 15 mai 2021, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation « AWQAF d'Indre et Loire » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Première application du règlement ANC 2022-06 de l'annexe des comptes annuels concernant un changement de méthode comptable lié à l'évolution du plan comptable applicable. Ce changement a entraîné une modification de la présentation des comptes annuels, sans incidence sur le résultat de l'exercice ni sur la situation nette de la société.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Fonds de dotation AWQAF d'Indre et Loire

3

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du Fonds de dotation relatives aux comptes annuels

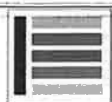
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet



Fonds de dotation AWQAF d'Indre et Loire

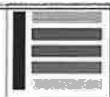
4

de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction,



Fonds de dotation AWQAF d'Indre et Loire

5

- ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Fait à Puteaux, le 12 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes
Fatoumata NIAKATE

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan Actif

	31/12/2025 (12 mois)		31/12/2024 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit - non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	55 000,00	- 6 096,20	48 903,80	50 004,17	- 1 100,37	- 2,20
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations	15 000,00		15 000,00		15 000,00	
Créances rattachées à des participations	70 000,00		70 000,00		70 000,00	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	140 000,00	- 6 096,20	133 903,80	50 004,17	83 899,63	167,79
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances	978,39		978,39		978,39	
Charges constatées d'avance	71,96		71,96		71,96	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	20 009,99		20 009,99	103 795,04	- 83 785,05	- 80,72
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	21 060,34		21 060,34	103 795,04	- 82 734,70	- 79,71
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL ACTIF (I à VII)	161 060,34	- 6 096,20	154 964,14	153 799,21	1 164,93	0,76

Bilan Passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	15 000,00	15 000,00		
Report à nouveau	106 512,94	108 648,72	- 2 135,78	- 1,97
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 207,84	- 2 135,78	3 343,62	- 156,55
Acomptes sur dividendes				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	122 720,78	121 512,94	1 207,84	0,99
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
EMPRUNTS ET DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	24 300,90	26 750,22	- 2 449,32	- 9,16
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 942,46	4 368,00	3 574,46	81,83
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		1 168,05	- 1 168,05	- 100,00
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	32 243,36	32 286,27	- 42,91	- 0,13
Ecart de conversion et différences d'évaluations - passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I à IV)	154 964,14	153 799,21	1 164,93	0,76

Compte De Résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
Ventes de marchandises				
Production vendue	6 516,75	6 871,85	- 355,10	- 5,17
Chiffre d'affaires net	6 516,75	6 871,85	- 355,10	- 5,17
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits	1 513,00	28 764,07	- 27 251,07	- 94,74
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	8 029,75	35 635,92	- 27 606,17	- 77,47
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	5 667,54	5 865,70	- 198,16	- 3,38
Impôts, taxes et versements assimilés		733,00	- 733,00	- 100,00
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 100,37	1 100,00	0,37	0,03
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges	54,00	54,00		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 821,91	7 698,70	- 876,79	- 11,39
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 207,84	27 937,22	- 26 729,38	- 95,68
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts de produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	1 207,84	27 937,22	- 26 729,38	- 95,68
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)		30 073,00	- 30 073,00	- 100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		- 30 073,00	30 073,00	- 100,00
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	8 029,75	35 635,92	- 27 606,17	- 77,47
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 821,91	37 771,70	- 30 949,79	- 81,94
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 207,84	- 2 135,78	3 343,62	- 156,55

FONDS DE DOTATION AWQAF D'INDRE-ET-LOIRE

Place Georges Clemenceau — 37300 JOUÉ-LÈS-TOURS SIREN : 878 551 860

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025 (12 mois)

1. Règles et méthodes comptables

1.1 Référentiel applicable

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, et au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

1.2 Première application du règlement ANC n° 2022-06

L'exercice 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n° 2022-06. Conformément à son article 27, les nouvelles dispositions s'appliquent sans conséquence sur les comptes antérieurs autres que les reclassements nécessaires pour respecter les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Ce changement n'a pas d'impact significatif sur les comptes du fonds.

1.3 Principes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.4 Méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'immeuble est amorti selon le mode linéaire sur une durée d'utilité de 50 ans. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ; une dépréciation est constatée à la clôture lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'entrée. Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La dotation initiale de 15 000 € est comptabilisée en fonds propres sans droit de reprise (compte 1021) ; elle est de nature non consommable.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

Trois opérations significatives ont marqué l'exercice :

- Constitution, le 5 février 2025, de la société ALIAS SERVICES par souscription par le fonds de l'intégralité de son capital (150 actions de 100 €) pour 15 000 €.
- Octroi d'une avance de trésorerie sans rémunération de 70 000 € à ALIAS SERVICES le 30 janvier 2025, destinée au financement de l'acquisition par la filiale d'une licence de taxi.
- Fermeture du compte bancaire Société Générale du fonds en juin 2025 ; le solde de 15 690 € a été reçu sous forme de chèque de banque, comptabilisé au compte 5112. Depuis cette date, l'association OASIS 37 encaisse les loyers et règle les charges pour le compte du fonds, ces opérations étant suivies via un compte courant (cf. § 4).

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes.

3. Notes relatives au bilan

3.1 État de l'actif immobilisé

Rubriques (valeurs brutes)	Ouverture	Augm.	Dimin.	Clôture
Constructions — Appartement Moriers	55 000	0	0	55 000
Titres de participation — ALIAS SERVICES	0	15 000	0	15 000
Créances rattachées à des participations	0	70 000	0	70 000
TOTAL	55 000	85 000	0	140 000

Amortissements	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Constructions — Appartement Moriers	4 996	1 100	0	6 096

Aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture sur les immobilisations financières.

3.2 Composition de la dotation

Conformément à l'article 214-1 du règlement ANC n° 2018-06, la dotation initiale du fonds, constituée en numéraire par les fondateurs, s'élève à 15 000 € et est de nature non consommable. Elle est inscrite au compte 1021 « Fonds propres sans droit de reprise ».

3.3 Variation des fonds propres

Postes	Ouverture	Variation	Clôture
Dotation initiale non consommable (1021)	15 000	0	15 000
Report à nouveau (11)	108 649	(2 136)	106 513
Résultat de l'exercice (12)	(2 136)	3 344	1 208
TOTAL CAPITAUX PROPRES	121 513	1 208	122 721

3.4 Fonds dédiés et provisions

Le fonds n'a constaté aucun fonds dédié ni provision pour risques et charges au 31/12/2025 (néant au 31/12/2024).

3.5 État des créances et des dettes (par échéance)

Rubriques	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
CRÉANCES			
Créances rattachées à des participations	70 000	0	70 000
Compte courant OASIS 37 (467)	978	978	0
DETTES			
Crédit vendeur (1687)	24 301	2 997	21 304
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (dont FNP)	7 942	7 942	0
TOTAL DETTES	32 243	10 939	21 304

3.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 72 € au 31/12/2025 et correspondent à la quote-part de la prime d'assurance rattachée à l'exercice suivant.

4. Compte courant OASIS 37

Depuis la fermeture du compte bancaire du fonds en juin 2025, l'association OASIS 37 encaisse les loyers et règle les charges courantes pour le compte du fonds. Ces opérations sont suivies via un compte courant (compte 467). Aucune rémunération n'est versée à OASIS 37.

Nature	Débit	Crédit
Solde à l'ouverture (créditeur)		1 168
Loyers encaissés par OASIS 37 pour le compte du fonds	3 613	
Mensualités crédit vendeur, primes d'assurance, charges copro payées par OASIS 37		1 984
Solde à la clôture (débiteur — créance du fonds sur OASIS 37)	978	

5. Notes relatives au compte de résultat

5.1 Ventilation des produits et charges

Nature	2025	2024
Loyers — Appartement Moriers	6 517	6 567
Dons manuels	1 513	1 950
Autres produits (boni de liquidation CCMA en 2024)	0	13 025
TOTAL PRODUITS	8 030	21 542
Charges locatives et de copropriété	794	
Primes d'assurance	211	
Honoraires (CAC + expert-comptable)	4 584	
Autres frais et commissions	78	
Pénalités et autres charges	54	
Dotations aux amortissements	1 100	1 100
Versements à d'autres organismes (mission sociale 2024)	0	100 000
Autres charges 2024 (détail non disponible dans plaquette)	0	6 981

Nature	2025	2024
TOTAL CHARGES	6 822	108 081
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 208	(2 136)

5.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Cabinet SERVAL ASSOCIÉS	2025	2024
Certification des comptes annuels (TTC)	3 024	3 024

5.3 Résultat exceptionnel et effectif

Aucun produit ni charge ne relève de la définition du résultat exceptionnel au sens du règlement ANC n° 2022-06 applicable à compter du 1er janvier 2025. Le fonds n'emploie aucun salarié.

6. Compte de résultat par origine et destination (CROD)

En application des articles 432-15 et suivants du règlement ANC n° 2018-06, le fonds, faisant appel à la générosité du public au sens du § 2 du VI de l'article 140 de la loi du 4 août 2008, présente le compte de résultat par origine et destination ainsi que le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (§ 7).

	2025	Dont gén. publ.	2024	Dont gén. publ.
PRODUITS PAR ORIGINE				
Dons manuels	1 513	1 513	1 950	1 950
Legs, donations et assurances-vie	0	0	13 025	13 025
Autres produits non liés à la générosité (loyers)	6 517	0	6 567	0
TOTAL PRODUITS	8 030	1 513	21 542	14 975
CHARGES PAR DESTINATION				
Missions sociales (versements à d'autres organismes)	0	0	100 000	100 000
Frais de fonctionnement	6 822	0	8 081	0
TOTAL CHARGES	6 822	0	108 081	100 000
EXCÉDENT / (DÉFICIT)	1 208	1 513	(86 539)	(85 025)

Le fonds n'a pas valorisé les contributions volontaires en nature.

7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

EMPLOIS	2025	2024	RESSOURCES	2025
Missions sociales	0	100 000	Dons manuels	1 513
Frais de fonctionnement	6 822	8 081	Legs, donations, assurances-vie	0
TOTAL DES EMPLOIS	6 822	108 081	TOTAL DES RESSOURCES	1 513
Déficit de la générosité du public	0	0	Déficit de la générosité du public	5 309

Ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

	2025	2024
Ressources reportées en début d'exercice	88 052	89 288
(±) Excédent / (-) insuffisance de la générosité du public	(5 309)	(1 236)
Ressources reportées en fin d'exercice	82 743	88 052